Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260328-08_03_2026-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 20 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2026

MAJORATION DES CRÉDITS D'HEURES DE PRÉSENCES DES ÉLUS

RAPPORT N°08-03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260328-08_03_2026-DE

Lors du vote des indemnités aux élus, une majoration pour commune « station classée tourisme » était possible.

Cette possibilité s'offre également pour le crédit d'heures alloué aux élus pour assurer leur fonction. En effet, l'article L.2123-4 du CGCT précise que « les conseils municipaux visés à l'article L.2123-22 peuvent voter une majoration de la durée des crédits d'heures prévus à l'article L.2123-2 ».

Cette majoration est précisée à l'article R.2123-8 du CGCT. Elle ne peut dépasser 30% par élu.

En effet, les élus qui souhaitent bénéficier de cette majoration doivent en informer leur entreprise.

En conséquence, je vous propose donc de majorer les crédits d'heures pour les élus jusqu'à 30%.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260328-08_03_2026-DE

Commune de Landéda Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	27
Présents	24
Votants	27

Délibération du conseil municipal
N°
Réunion du 28 mars 2026

MAJORATION DES CRÉDITS D'HEURES DE PRÉSENCES DES ÉLUS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : KERLAN David, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Gwenaël MAHE, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Rachel BODENES donnant procuration à Martine KERFOURN
Muriel COLLOMBAT donnant procuration à Camille SORDET
Katia GOUZIEN donnant procuration à Françoise GOURIOU

Madame Camille SORDET a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 Voix Pour,

Monsieur David KERLAN, Rapporteur(e) et entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-4 et R.2123-8,

Considérant en outre que la Commune est classée station de tourisme au sens du code du tourisme,

Considérant que pour assurer leur fonction, le conseil municipal peut majorer les crédits d'heures de présence jusqu'à 30% par élu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de majorer le crédit de présence des élus qui le souhaitent dans la limite de 30% maximum.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260328-08_03_2026-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine KERFOURN	COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORDET
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			